

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

Convocations faites le 11/12/2025

Secrétaire de séance : Catherine Chareyron

Tous les membres présents

Ordre du jour :

- **Transfert compétence Assainissement à la CCPR: Clôture du Budget, Reversement de l'excédent à la CCPR, Convention de mise à disposition du personnel, Astreinte de fonctionnement à mettre en place pour l'agent technique**
- **Départ en retraite agent technique**
- **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**
- **Location des tables « mange-debout »**
- **Travaux de réfection conduites d'eau à Longe Seigne**
- **Visite de l'EPF pour les différents dossiers en cours**
- **Restitution des travaux de CEREMA sur le Grand Communal**
- **Questions diverses**

1. Approbation Procès-Verbal du 12 novembre 2025

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025.

2. Transfert compétence Assainissement à la CCPR :

a. Clôture du Budget : Afin de clôturer le budget assainissement, le conseil municipal doit délibérer pour :

- accepter la clôture du budget annexe « Assainissement » à compter du 31/12/2025. La totalité des opérations comptables devra être apurée et les écritures de clôture réalisées selon les prescriptions de l'instruction comptable. Le budget assainissement étant assujéti à la TVA, le SIE sera informé de cette clôture au regard de la TVA.
- Autoriser la comptable publique à procéder aux écritures de dissolution et aux écritures liées au transfert de compétence.
- Approuver la reprise des résultats de clôture au budget principal de la commune une fois le compte financier unique approuvé avant transfert de l'excédent voté par le conseil municipal à la CCPR.
- approuve la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune, ainsi que l'ensemble des écritures nécessaires à cette réintégration.
- Charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'en informer le comptable public.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la clôture du budget annexe assainissement

b. Reversement de l'excédent à la CCPR : Le conseil communautaire et le COPIL Assainissement de la CCPR proposent que les communes transfèrent l'excédent de clôture du budget assainissement à la CCPR afin de garantir un fonds de roulement suffisant pour le lancement du service intercommunal et de ne pas impacter trop fortement la tarification à l'usager en 2026.

Ils proposent de transférer 95% de l'excédent global ; le reste étant conservé pour les cas d'impayés...

A noter que l'étude pour la station roseaux de Cerneux Monnot n'est pas prise en compte dans le budget 2025

Le conseil municipal valide le versement de 95% de l'excédent global à la CCPR.

c. Convention de mise à disposition du personnel :

Afin de garantir la continuité du service et de s'appuyer sur les compétences techniques existantes, la CCPR prévoit de recourir à la mise à disposition d'agents techniques communaux spécialisés dans la maintenance et l'exploitation des réseaux et stations d'épuration.

Le conseil municipal doit délibérer :

- Pour approuver la mise à disposition de Philippe Barthod au profit de la CCPR pour l'assainissement à compter du 01/01/2026.
- Pour préciser que les modalités de remboursement des salaires et charges salariales seront fixées dans la convention de mise à disposition
- Pour préciser que les quotités horaires de mise à disposition seront définies par arrêté individuel.
- Pour autoriser le maire à signer la convention correspondante et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition du personnel communal.

d. Astreinte de fonctionnement à mettre en place pour l'agent technique : Suite à la mise à disposition de notre agent, Philippe Barthod, pour la compétence assainissement qui sera exercée par la CCPR, des astreintes doivent être mises en place pour la continuité du service en dehors des horaires habituels (maintenance, panne, curage....)

Ces astreintes seront fixées par la CCPR pour tous les agents communaux qui interviennent sur l'assainissement ; ces astreintes et heures supplémentaires qui peuvent en découler seront rémunérées et non compensées ; elles seront remboursées à la commune par la CCPR

Le conseil doit délibérer pour accepter le principe de ces astreintes et autoriser Mme le Maire à signer tout document pour la mise en place de ce dispositif.

Le principe de mise en place des astreintes est validé par le conseil municipal.

3. Départ en retraite agent technique

Philippe BARTHOD, agent technique part en retraite au 1^{er} juillet 2026, voir même au 1^{er} juin car il aura des congés à solder

Il faut envisager son remplacement pour le mois de mars.

Le recrutement doit avoir lieu dès le mois de janvier (annonce, entretien...)

4. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 avant le vote du budget primitif 2026 afin de ne pas bloquer les factures émises entre janvier et mars soit :

- Budget général : Chapitre 21 : 1 036 500 € inscrits en investissement au budget 2025 x 25% = 259 125 €

Le conseil municipal autorise Mme le maire à engager les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits votés en 2025, tel que mentionné ci-dessus.

5. Location des tables « mange-debout »

La commune a acheté 10 tables « Mange Debout » pour la somme de 775 € soit 77.50 €/table

Elles pourront être mises à la disposition des locataires des salles et des chapiteaux.

Il faut fixer un tarif de location

Mme le maire propose 25 € les 5 tables et 50 € les 10 tables.

Cette proposition est validée par le conseil municipal.

6. Travaux de réfection conduites d'eau à Longe Seigne

Des travaux de réfection de la conduite d'eau ont été réalisés à Longe Seigne par le syndicat des eaux du Haut Plateau du Russey cet automne ; dans le haut de la rue de Longe Seigne et dans la rue des Gêraniums .

les enrobés ont été refaits dernièrement.

Une petite partie de ces enrobés sera financée par la commune.

7. Visite de l'EPF pour les différents dossiers en cours

L'EPF nous a rendu visite dernièrement pour faire le point sur les différents bâtiments :

- Logement AC Automation : des travaux d'isolation ont été effectués ; le DPE devrait être revu et le logement pourra être loué. Une personne travaillant à AC Automation occupera le logement à partir de mi-janvier
- Cellules professionnelles : tout est prêt ; il manque juste le contrôle sécurité et électricité ; le bail sera signé début janvier
- La Poste : la vente a été signée ; nous pouvons disposer des locaux
- Maison Glasson : la vente sera signée avant la fin de l'année

8. Restitution des travaux de CEREMA sur le Grand Communal

La réunion de restitution des travaux du CEREMA aura lieu jeudi 18 décembre.

Le rapport sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal et une petite présentation sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal

9. Préparation cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux a lieu le samedi 10 janvier à 11 heures

Il faut prévoir l'organisation de la cérémonie.

10. Elections municipales

Nous serons encore dans la tranche des moins de 1000 habitants ; l'INSEE vient de nous communiquer les chiffres de la population légale à prendre en compte au 1^{er} janvier 2026 : 987 habitants.

Pas de grosse incidence sur le mode de scrutin : une liste peut contenir entre 13 et 17 candidats ; les adjoints seront élus à la liste, et les délégués communautaires seront automatiquement le Maire et les Adjoints.

11. Subvention aménagement mairie

Nous avons perçu la somme de 6900 € de subvention pour les aménagements devant la mairie.